

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 JUI 2024 : DELIBERATION N° 69

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Validation de la programmation des travaux de voirie 2024-2026 au titre de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » » de la CAMVS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

- L.2311-3 et R.2311-9, relatifs aux dépenses d'investissement
- L5216-5 VI relatif au versement des fonds de concours entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 mai 2013 et 19 décembre 2013 portant création de la de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, (CAMVS),

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 portant modification des statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2210 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 33 du 09 juin 2020 du conseil municipal relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, « Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 - Transfert de compétences exercées à titre optionnel vers le bloc de compétences exercées à titre supplémentaire,

Vu la délibération n° 41 du Conseil Municipal du 9 mars 2021 relative à la mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 - Transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire,

Vu la délibération n° 2990 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 portant complément à la délibération n° 2210 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°3157 du 16 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val- de-Sambre, relative aux travaux de voirie liés aux programmations voirie 2022-2023 et 2024-2026 - Sollicitation de fonds de concours de la CAMVS aux communes membres, signature de la convention afférente.

Vu la délibération de l'assemblée municipale n°44 du 04 avril 2022 relative à la signature de la convention relative aux demandes de fonds de concours par la CAMVS à la commune dans le cadre de la programmation des travaux de voirie d'intérêt communautaire 2022-2023 et 2024-2026

Vu la convention cadre 2022 relative aux demandes des fonds de concours dans le cadre de la programmation Voiries 2022-2023 et 2024-2026 conclue entre la Ville et la CAMVS,

Vu la délibération n° 3962 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023 relative aux délégations de compétences du Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération n° 4090 du Conseil Communautaire du 20 mars 2024 relative à l'approbation du programme d'investissement voirie 2024-2026,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté » en date du 30 avril 2024,

Considérant qu'en vertu de la compétence établie au point 2.2 a. **« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »**, la CAMVS propose un programme d'investissements des travaux de voiries d'intérêt communautaire à l'ensemble de ses communes membres.

Considérant qu'il est proposé d'arrêter le programme d'investissements voirie pour la Ville de Maubeuge, au titre des années 2024, 2025 et 2026 :

Ville	Nom de rue	Coût estimatif total TTC (en €)
Maubeuge	Rue du Corbeau	482 368,80
Maubeuge	Rue de l'Ancien Pont Rouge	807 246,00
Maubeuge	Rue du Faubourg Saint Quentin (rue Calmette à Bd de l'Europe)	498 876,00
Maubeuge	Rue de Sous le Bois (rue V Hugo à rue J d'Arc)	183 300,00
Maubeuge	Rue Gay Lussac (cité de la Malogne)	132 402,00

Considérant que la participation financière des communes s'élève à 50 % de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux de voirie réalisées sur les voiries d'intérêt communautaire,

Considérant que cette part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de financements perçus et du fonds de compensation de la T.V.A,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Approuve la programmation voirie pour la commune de Maubeuge, pour la période 2024-2026 pour un montant prévisionnel total de 2 104 192,80 € TTC telle que détaillée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La Secrétaire de séance

Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :